

Genève, le 27 octobre 2015

Conflit dans le secteur de la construction

Implenia : quand les travailleurs deviennent de simples numéros sacrifiés sur l'autel des profits !

Ce matin, les syndicats SIT, Syna et Unia ont tenu une conférence de presse devant le chantier du Crédit Suisse sis Place de la Monnaie. Ils ont dénoncé les doubles discours de la SSE dans le cadre du renouvellement de la CN et les pratiques inacceptables d'un de ses membres les plus influents, l'entreprise Implenia, mais pour réaffirmer aussi leurs exigences légitimes d'obtenir de nouvelles protections pour les travailleurs de la construction dans la future convention collective de travail.

Née en 2006 de la fusion de Zschokke et de Batigroup, l'entreprise Implenia est le leader de la construction et des services de construction dans ce pays. L'entreprise emploie près de 7'000 personnes à temps plein dont 5088 en Suisse et a généré en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 3,1 milliards de francs.

Dans son rapport de gestion annuel 2013, Implenia annonçait que son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013 avait augmenté de 9,2% à 3057 millions de francs et qu'elle avait également inscrit de nouveaux records en termes de résultats. Elle prévoyait de maintenir le cap pour 2014 mettant en avant l'évolution positive dans le secteur de la construction en Suisse qui devrait se poursuivre pendant l'année en cours avec comme moteurs de croissance, la demande dans la construction de logements, les forts besoins en constructions neuves et en maintenance dans le domaine des infrastructures. Dans ce rapport récent, Implenia relevait également la valeur de son carnet de commandes qui lui garantissait une bonne visibilité.

Des bénéficiaires en hausse mais des travailleurs sacrifiés

Malgré ces chiffres exceptionnels, Implenia, poids lourd de la construction et de la SSE, se permet de licencier régulièrement des travailleurs fixes pour des motifs économiques. Ainsi en 2013 à Genève, ce n'est pas moins de 18 ouvriers qui sont passés à la trappe pour ces motifs fallacieux. En 2014, rebelote, une nouvelle vague de licenciements a touché des collègues comptabilisant parfois 20 ou 30 ans

d'ancienneté. Pour certains, arrivés à l'âge de 50 ans et plus, ils ne seront plus en mesure de retrouver un emploi fixe, de sorte que leur retraite anticipée à 60 ans sera très fortement hypothéquée.

Travail temporaire, nouvelle politique d'engagement des entreprises à combattre

En parallèle, Implenia continue à engager massivement sur ses chantiers des travailleurs temporaires, à l'instar de celui du Crédit Suisse, où sur 25 travailleurs engagés 15 sont au bénéfice d'un contrat temporaire, soit un ratio de plus de 50 %. L'explosion du travail temporaire dans la construction est une réalité qui ne peut plus être mise en doute tant les chiffres sont incontestables. Utilisé à l'époque par les entreprises pour combler des pics occasionnels dans leurs activités, le travail temporaire est désormais pratiqué massivement par ces dernières pour contourner les dispositions conventionnelles et économiser sur le dos des travailleurs qui y perdent emploi, vacances, sécurité, indemnisation en cas d'intempéries et salaires. A Genève, dans plusieurs grandes entreprises de la place tout nouvel engagement d'un ouvrier, qualifié ou pas, passe désormais par la case agence temporaire. Il est fréquent aujourd'hui que des chantiers tournent avec un effectif composé de 50% ou plus de travailleurs temporaires. L'objectif patronal est clair : en engageant son personnel via des agences de placement, il a tout le loisir de le « tester », de le mettre en concurrence avec ses collègues, de juger de la « qualité » de son rendement et de le licencier à moindre coût notamment à l'approche des mauvais jours, faisant reporter le risque entrepreneurial classique qu'est la baisse d'activité saisonnière sur la collectivité par le biais des caisses chômage.

Implenia, champion de la sous-traitance abusive

Il y a quelques années déjà, les plus grandes entreprises de la construction ont décidé de se séparer de leurs secteurs les moins rentables tels que ceux du ferrailage et du coffrage pour les confier à des sous-traitants. Le marché dans ces domaines est constitué désormais exclusivement de petites entreprises qui sont systématiquement mises en concurrence avec une énorme pression sur les prix. Pour permettre à chaque acteur intervenant dans la chaîne de sous-traitance de prélever sa marge dans cette guerre des prix, un système quasi mafieux a vu le jour. Il consiste généralement pour les sous-traitants à établir de faux contrats de travail avec des temps de travail très partiel variant de 10 à 50% alors que dans les faits les ouvriers travaillent à temps complet. Cette pratique permet aux entreprises de payer des salaires misérables à leurs employés et de ne déclarer qu'une infime partie des heures travaillées aux assurances sociales. Lorsque la pression se fait trop forte, notamment en cas d'actions des syndicats en justice ou de sanctions financières des organes paritaires, les administrateurs de ces entreprises se déclarent en faillite pour reprendre immédiatement après leurs activités sous une autre raison sociale. En toute impunité ! Implenia porte une énorme responsabilité dans ces dérives puisque cette entreprise est épinglée régulièrement par les syndicats et les inspecteurs paritaires pour l'utilisation de cette sous-traitance abusive.

A l'occasion de cette conférence de presse, les journalistes présents ont pu recueillir le témoignage édifiant de plusieurs travailleurs sur les mauvaises pratiques de

l'entreprise Implenia. Licencié à l'âge de 50 ans, après plus de 30 ans d'expérience notamment comme contremaître, le premier n'a pas retrouvé un emploi fixe depuis 3 ans et se trouve parfois contraint d'accepter des missions temporaires pour travailler comme chef de chantier chez....Implenia ! Le second, âgé de 29 ans, travaille contre son gré depuis 8 ans comme temporaire, et fait l'objet régulièrement de fins de mission chez Implenia qui l'utilise comme un véritable kleenex. Le dernier, enfin, a travaillé chez un sous-traitant d'Implenia sur le chantier du CEVA comme ferrailleur. En 5 mois d'activité à plein temps, il n'a touché en tout et pour tout que CHF 5'600.- de salaire. Son employeur a fait faillite et Implenia refuse d'assumer ses responsabilités.

L'heure est grave aujourd'hui pour l'ensemble des travailleurs de la construction qui ne trouvent plus dans la CN actuelle un outil efficace de protection contre le dumping social et salarial. En effet, ils sont confrontés quotidiennement à de nouvelles formes de précarités qui exigent impérativement l'élaboration d'une CN renforcée.

Aussi, face à la mauvaise foi de la SSE qui persiste à refuser l'ouverture de négociations sérieuses, les syndicats SIT, Syna et Unia appellent une nouvelle fois les maçons genevois **à la grève générale le 11 novembre prochain.**

Pour plus d'informations :

SIT Thierry Horner
secrétaire général adjoint responsable du Gros-Œuvre, T : 078 751 24 40

SYNA Carlos Massas
responsable du Gros-Œuvre, T : 076 440 30 39

UNIA Umberto Bandiera
secrétaire co-responsable du Gros-Œuvre, T : 079 681 51 56
Yves Mugny
secrétaire responsable du secteur de la Construction, T : 079 293 11 61